

# COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT

- Vendredi 11 juin 2021 -



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Depuis le vendredi 11 juin 2021, sur toute l'étendue du territoire togolais, les prix des produits pétroliers ont été réévalués. Cette réévaluation est liée à l'évolution du cours du dollar et du baril du pétrole.

En effet, le cours du baril du pétrole est passé de 18 USD à 73,03 USD au 9 juin 2021, soit une augmentation de plus de 277%. Malgré cette augmentation, le Gouvernement Togolais a continué à soutenir les prix à la pompe.

Au 31 mai 2021, ce soutien massif aux consommateurs s'est élevé à **13 067 989 172 FCFA**. Sans cette subvention, les prix réels à appliquer seraient de :

- Super sans plomb : 595 FCFA/l ;
- Gasoil : 568 FCFA/l ;
- Pétrole lampant : 417 FCFA/l.

A titre de comparaison au plan sous-régional, tous les pays voisins ont déjà répercuté la hausse. Les prix pratiqués dans ces pays se présentent ainsi qu'il suit :

- Bénin : Super sans plomb : 505 FCFA ; Gasoil : 520 FCFA ; Pétrole lampant : 510 FCFA
- Ghana : Super sans plomb : 595 FCFA ; Gasoil : 605 / 610 FCFA ;

Les nouveaux prix à pratiquer à compter de ce jour sur toute l'étendue du territoire togolais s'élèvent pour le **Super sans plomb à 505 FCFA ; le Gasoil : 520 FCFA et le Pétrole lampant : 400 FCFA**. Du reste et malgré la situation, le prix du pétrole lampant ne va augmenter que faiblement (environ 6,6%). Le gaz n'augmente pas du tout et reste subventionné.

Ces prix subventionnés dégagent un manque à gagner pour l'Etat évalué à **5 380 978 537 FCFA** pour la période de **janvier à mai 2021**.

Les prix du baril de pétrole continueront à être surveillés afin d'anticiper au maximum sur les mesures techniques d'ajustement.

Fait à Lomé, le 11 Juin 2021

LE GOUVERNEMENT